

1ère convocation au TGI comment ça se passe

Par Tessee13, le 02/09/2012 à 16:44

Bonjour,

Mon association est en cessation de paiement. Elle passe pour la première fois au TGI mi septembre. Le représentant légal peut -il être représenté par un avocat ou a t-il l'obligation de venir expliquer la situation lui même?

Qu'est-ce qui est demandé au representant des salariés ce jour là? Cordialement,

Par Tessee13, le 03/09/2012 à 12:58

Personne ne peut me répondre?